

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019 20H15

PRESENTS : M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, Mme LEROUX Elizabeth, M. DUHAYON Stéphane, Mmes POULAIN Nathalie, CAUX Marylise, M. MOËSSARD Sylvain, Mme Marie-Agnès JOLY, Mme ROBIN Lydia

Validation du compte-rendu du Conseil du 3 juillet 2019

Le compte-rendu est adopté.

Taux de promotion pour l'avancement de grade

La dernière délibération remonte à mars 2013. Il convient donc de délibérer à nouveau pour maintenir le taux au même niveau que précédemment soit 1. Le même taux est renouvelé à l'unanimité pour une période de 5 ans.

Modification du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, des expertises et de l'engagement professionnel)

M. Le Maire indique au Conseil que des aménagements sont à intégrer au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au 1^{er} janvier 2017, **afin de prendre en compte la nomination du coordinateur du service technique, et de l'agent de prévention.**

Le RISEEP se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). **Afin de s'assurer la validation de la délibération par le contrôle de légalité, il convient également d'intégrer des montants pour le CIA.**

La modification est approuvée.

Création d'emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe

Suite à la réussite d'un agent d'un concours en juin 2019, M. Le Maire a été saisi pour promouvoir cet agent. Cependant, 2 autres agents sont promouvables sur le même grade.

M. Le Maire propose donc de créer 3 postes d'adjoints administratifs principaux, qui remplaceraient les 3 postes d'adjoints administratifs actuels dont un équivalent temps plein, un à 18 heures hebdomadaires et le dernier à 12.25 heures hebdomadaires.

La Commission Administrative Paritaire a été saisie. La création est validée.

Décision modificative n°2 du budget principal

L'Adjointe au Maire en charge des finances rapporte que cette décision modificative concerne des virements de crédits, sans influencer sur les totaux des 2 sections.

En dépenses d'investissement, la trésorerie a demandé la régularisation d'une caution de 2007, d'environ 600 €. Cette dépense a dû être imputée au chapitre 16.

Par ailleurs, l'emprunt sur l'aménagement de bourg étant réalisé en 4 fois, le tableau d'amortissement ne sera définitif qu'au dernier versement.

Par conséquent, il est proposé de prélever 2 000 € de la ligne réservée à la boulangerie, des avances de subvention étant attendues.

Par ailleurs, des amortissements étant à réaliser, il convient d'inscrire 5 700 € au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, la même somme serait programmée en recettes investissement au chapitre 040. Pour les dépenses de fonctionnement, le montant serait prélevé sur les dépenses imprévues (chapitre 022), pour les recettes d'investissement, sur les subventions (chapitre 13).

Subvention au CCAS

L'adjointe au Maire en charge des finances rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Lors des votes sur les subventions annuelles aux associations, il n'a pas été attribué de subvention au CCAS au titre de l'exercice 2019.

En 2018, le budget a terminé en léger déficit pour la section de fonctionnement, à hauteur de 1 460 €. Ce déficit a été couvert par l'excédent antérieur.

L'excédent antérieur en fonctionnement s'élève encore à 1 110 €. Les recettes de fonctionnement n'étant pas élevées (concessions du cimetière, dons, et participations aux repas du CCAS) d'une part, les demandes 2019 étant assez importantes d'autre part, un déficit de fonctionnement est encore à craindre pour cet exercice. Il est donc proposé une subvention de 500 € afin de sécuriser la clôture du budget. La subvention est approuvée.

Eclairage public

L'entretien du réseau, et notamment le changement d'ampoules s'avère coûteux au quotidien. Une réflexion a été menée en lien avec le SYDELA pour rénover l'éclairage. Certaines parties doivent être simplement équipées, d'autres pourraient être modifiées en LED. Le coût total estimé pour Branducas, les Moulins de Bilais, la Jubauderie, Catiho/le Rossignol, les Vignauds, et Pernel s'élève à près de 39 000 €. Mais ce chiffrage sera affiné après les études. Le programme pourrait être mené sur 2 ans de 2020 à 2021. L'engagement demandé au Conseil est de lancer les études pour chiffrer précisément le programme. La rénovation serait en 2 tranches pour limiter les frais de dossier. La priorité sera donnée aux zones d'ombre non équipées. Ce programme permettra d'économiser en consommation et sur la maintenance. L'étude pourra être lancée.

Vidéo protection à la mairie et à la salle des sports

Elle aurait pour vocation de protéger la mairie, tout en offrant un champ sur la bibliothèque et sur l'angle du périscolaire. A la salle des sports, elle offrirait un visuel sur le parking.

La dernière commission préfectorale de l'année autorisant le déploiement de la vidéo protection se réunit en novembre. La mise en place pourrait intervenir début 2020. La visualisation des images sera limitée à 4 personnes. Les caméras seront signalées par des panneaux, avec un numéro d'appel. La vidéo protection à la mairie et à la salle des sports est validée, pour un coût HT de 20 470,24 €.

Panneau lumineux

Suite à une consultation lancée au mois de juin 2019, la commune a reçu 5 candidatures. Conformément à l'analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature de l'entreprise CHARVET, soit pour un panneau double face couleur, installation, pose et massif un coût total HT de 22 615 €. Le panneau pourrait être installé fin novembre. Le raccordement électrique sera réalisé à part de l'appel d'offres, ce qui permettra de tenir le budget alloué à l'opération. Il serait installé auprès des commerces, sur le parking à proximité de la boulangerie. Le massif au sol occupera près de 2 m². Le choix du panneau est arrêté.

Demande de subvention auprès de la région pour le financement d'une étude de danger

Afin de permettre la réalisation de travaux pour la prévention des inondations sur la commune, les services de l'Etat demandent qu'une étude de danger soit commanditée pour mesurer l'impact des ouvrages envisagés. L'étude pourra éventuellement venir alimenter la réflexion en cours pour la révision du PLU.

| Financier | Taux | Montant HT |
|-----------------------------|-------------|-------------------|
| FEDER – Union européenne | 40 % | 10 000 € |
| Région des Pays de la Loire | 40 % | 10 000 € |
| Commune de Drefféac | 20 % | 5 000 € |

La subvention est entérinée.

Admission en non-valeur

La Trésorerie de Pont-Château a adressé à la commune une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 50 €, remontant à l'exercice 2016.

Elle concerne une amende pour l'enlèvement de carcasses animales.

Ce titre remontant à 2016, il s'avère que les poursuites sont restées sans effet. Il est proposé de l'admettre en non-valeur. Les élus admettent la non-valeur.

Arrêt de la régie photocopies

Compte tenu des faibles recettes que représente la régie photocopies, et en raison de la fin annoncée des encaissements en numéraire, M. Le Maire propose au Conseil de statuer sur la suppression de cette régie de recettes en date du 14 octobre 2019.

La gratuité sera proposée pour les demandeurs d'emploi et les rapports de stage des élèves drefféens.

Les particuliers drefféens pourront par ailleurs s'adresser à l'imprimerie de DREFFEAC, dans la zone des Pontereaux. Une autre solution pourra être recherchée par ailleurs. La régie est officiellement supprimée.

Procédure de reprise de concessions pour le cimetière

Le Conseil est saisi afin d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer la procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière.

Le Premier Adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal.

Il a été constaté qu'environ une trentaine de concessions n'était plus entretenu par les familles. Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

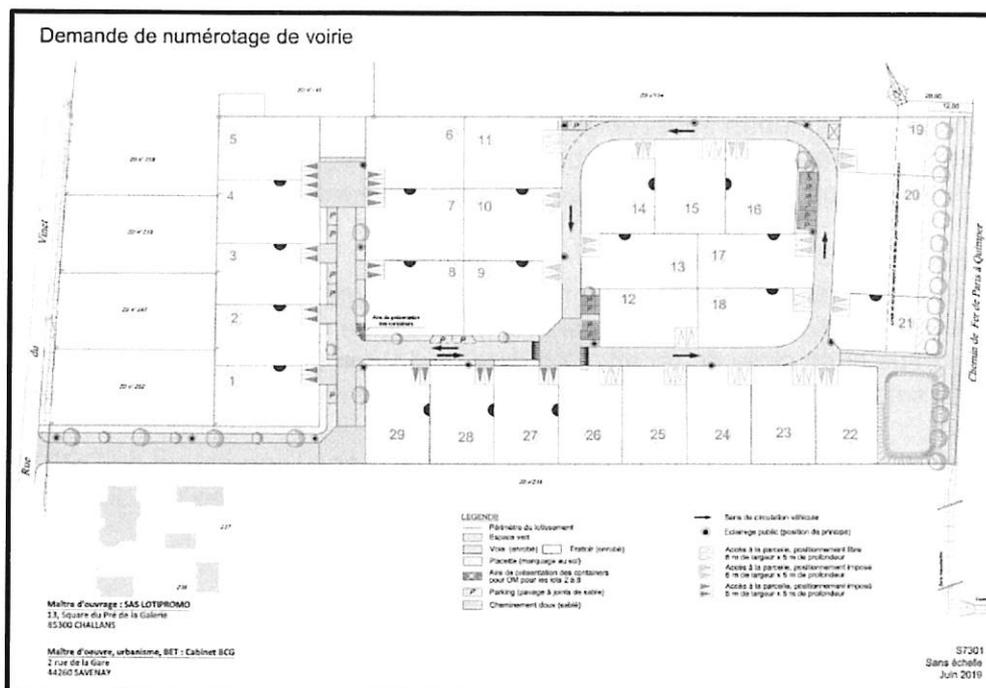
La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon.

Ce procès-verbal sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant les formalités de publicité. La procédure est approuvée.

Numérotation pour le lotissement du Vinet et dénomination des voies

M. Le Maire indique que le plan ci-après, présenté aux élus, présente les voies concernées par la numérotation et la dénomination.



Le Conseil se prononce en faveur d'une seule dénomination de rue.

Les élus du conseil municipal des enfants ont formulé des propositions : le clos ferré, le clos du bois, le bois joli, le pré vert, la clé des champs.

La numérotation détaillée dans le plan ci-dessus est approuvée. Le clos des champs est adopté comme dénomination à 8 voix pour.

Vœu pour un référendum décisionnel concernant la réunification de la Bretagne

M. Le Maire rapporte que l'association « *Bretagne réunie* » a remis fin novembre au Président du Département de Loire Atlantique 105 000 signatures soit plus de 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, afin que l'organisation d'une consultation des électeurs sur le rattachement de ce département à la Région Bretagne soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil Départemental.

Le 17 décembre 2018, lors de la session du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, un vœu a été voté à la quasi-unanimité et transmis au Président de la République, pour que soit organisé un référendum décisionnel à ce sujet.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Saint Herblain a voté le 24 juin 2019 un vœu pour un référendum décisionnel concernant la réunification de la Bretagne. Les élus de Saint Herblain ont demandé à l'Etat et aux parlementaires de la République d'engager un débat sur la question.

L'association « *Bretagne réunie* » a saisi par conséquent chaque commune pour qu'elle se positionne sur la question de l'organisation d'un référendum.

Les élus ne souhaitent pas se positionner sur la question. Une réponse sera adressée à Bretagne réunie par voie de courrier.

Par ailleurs, une association a sollicité la mairie pour que la commune pratique l'affichage des noms de la commune sur panneaux en breton.

Indemnité de conseil pour la comptable du trésor

Elle s'élève à 536,84 € pour l'année.

Syndicat d'eau

Il y a beaucoup de fuites dans les canalisations d'eau des Moulins de Bilais. Les chicanes prévues sur la voie ne pourront pas être réalisées cette année, il conviendra de sécuriser les réseaux en premier.

Boulangerie

Il y a toujours un candidat sérieux à la reprise. Une ouverture se profile. Il y a par ailleurs 5 autres candidats potentiels. Parmi eux, certains ont proposé un dépôt de pains ou une annexe à une boulangerie principale. La communication sur l'agrandissement du local a suscité des intérêts d'autres boulangers recherchant des locaux. Le permis de l'agrandissement est déposé. L'extension ne sera livrée que mi-2020.

Le candidat retenu se proposait d'ouvrir la boulangerie en l'état, et d'intégrer l'agrandissement à sa livraison. Un engagement ferme est attendu, pour pouvoir arrêter une date d'ouverture.

Al'fa Répit

L'association déménage à la fin de l'année. Le bâtiment a été visité par des élus samedi 5 octobre. Il faudra réaliser des travaux après le départ d'Al'fa Répit avant de lui conférer un nouvel usage. M. Le Maire invite les élus à réfléchir aux activités qui pourraient y être accueillies. La commune avait été contactée pour un projet de MAM en début d'année.

Restaurants scolaires

Les visites sont terminées. Les dernières qui ont eu lieu sont GUENROUET et PLESSE. Plusieurs modèles ont été approchés : liaisons chaudes, self, service à table, cuisine centrale. Une commission sera réunie sur ce sujet. Des idées rencontrées au cours de ces visites seront réutilisées dès maintenant pour améliorer le service proposé actuellement : des tables seront regroupées à partir du lundi 14 avec 8 enfants, et un responsable de table. Par ailleurs, le gymnase sera ouvert pendant le temps de repas pour accueillir les enfants sur un temps d'animation une fois qu'ils ont terminé de manger. Il s'agit d'une expérimentation pour l'instant, un bilan sera effectué avec les agents.

Conseil Municipal des enfants

Lundi 21 octobre, les enfants seront accueillis à l'Assemblée Nationale par Mme JOSSO. Les trains ont été réservés.

La séance est clôturée à 22h40.

